

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **16 novembre 2020**

Décision n° **CP-2020-0319**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Arsenal Carnot-Parmentier - Attribution d'une subvention à l'association Espace créateur de solidarités (ECS) pour l'animation de 2 espaces de préfiguration dans le cadre de la démarche développement durable et participation des habitants et demandes de recettes auprès de 2 co-financeurs, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et la Banque des Territoires

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Jeudi 29 octobre 2020

Secrétaire élu : Madame Claire Brossaud

Affiché le : Mardi 17 novembre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, MM. Blanchard, Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Petiot (pouvoir à M. Badouard).

Commission permanente du 16 novembre 2020**Décision n° CP-2020-0319**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Saint Fons

objet : **Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) Arsenal Carnot-Parmentier - Attribution d'une subvention à l'association Espace créateur de solidarités (ECS) pour l'animation de 2 espaces de préfiguration dans le cadre de la démarche développement durable et participation des habitants et demandes de recettes auprès de 2 co-financeurs, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et la Banque des Territoires**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 octobre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Le quartier Carnot-Parmentier fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour une requalification urbaine d'ampleur, ainsi que d'une labellisation EcoQuartier.

Le projet de renouvellement urbain du secteur, porté par la Métropole de Lyon sous forme de zone d'aménagement concerté (ZAC) en régie, prévoit à la fois la requalification des espaces publics et l'amélioration du maillage viaire, une importante diversification des produits logements et la construction d'un nouveau groupe scolaire.

Ce projet d'une labellisation EcoQuartier a été validé et il a été approuvé par délibération du Conseil n° 2017-2022 du 11 septembre 2017 la charte nationale des EcoQuartiers à passer entre la Ville de Saint Fons, la Métropole et le Ministère du logement et de l'habitat durable, qui marque la 1^{ère} étape du processus de labellisation. L'un des engagements phares de cette labellisation concerne la mobilisation des habitants et les méthodes innovantes mises en place pour les associer au projet. Dans ce cadre, et afin de les sensibiliser aux enjeux de développement durable mais également pour leur permettre d'apporter leur expertise d'usage tout au long de la vie du projet, il est proposé de préfigurer des espaces afin de favoriser la participation, de les tester et de les adapter au mieux aux besoins.

II - Projet

En 2019, le passage Victor Hugo a été aménagé par la Métropole, dans le cadre de la ZAC Carnot-Parmentier, pour préfigurer la future promenade piétonne qui traversera le quartier d'est en ouest. Il est constitué d'un espace à jardiner d'environ 500 m², d'une bande plantée existante et d'une cour donnant sur l'Atelier Croizat, bâtiment conservé pour être le lieu des projets.

Cette promenade va traverser la résidence des Buissons de Lyon Métropole habitat (LMH) et celles des Maisons Bleues de Batigère et longer de nouvelles constructions à venir. La préfiguration de la résidentialisation de Batigère est prévue en 2020.

L'association ECS, association d'insertion sociale à Saint Fons, présente depuis de nombreuses années sur la Ville, a développé des savoir-faire en matière d'aménagements de jardins, d'animation de dynamiques habitants. Elle est notamment en charge de l'animation et de la gestion des jardins de l'Arsenal.

Ainsi et dans le cadre de la présente convention, l'association ECS interviendra sur 2 secteurs :

- animation et entretien d'un jardin pédagogique avec différents acteurs (habitants, groupes scolaires, etc.) dans le passage Victor Hugo. Elle sera en charge de mobiliser les habitants autour du projet avec une attention particulière portée aux riverains du jardin pédagogique et aux habitants concernés par le projet de la ZAC Carnot-Parmentier,
- pour la pépinière dite "urbaine" installée sur la pelouse de la résidence des Buissons, l'association accompagnera la plantation d'une palette végétale mixte, entretiendra la pépinière et développera une animation mobilisant les habitants. Les arbres de la pépinière pourront être plantés par la suite dans les espaces publics réaménagés de la ZAC et/ou dans le reste de la ville, territoire expérimental du plan Canopée. Ce travail s'articulera avec les différents intervenants œuvrant sur l'EcoQuartier : Métropole, Ville de Saint Fons, bailleurs, partenaires associatifs, prestataires (maîtrise d'œuvre espaces publics, assistance à maîtrise d'ouvrage EcoQuartier).

Cette intervention de l'ECS se fait dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle de la convention NPNRU Arsenal/Carnot-Parmentier. En effet, compte tenu de la démarche de labellisation EcoQuartier, il a été intégré une ligne financière dans la maquette sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole d'un montant total de 400 000 € HT, avec des co-financements à hauteur de 180 000 € de la part de l'ANRU et 20 000€ de la part de la Banque des Territoires. Dans cette ligne financière de la maquette ANRU intitulée "Assistance à maîtrise d'ouvrage développement durable et participation" élargissent des actions d'expérimentation urbaine et gestion des temps du projet, des démarches de sensibilisation et d'accompagnement des habitants mais aussi des démarches innovantes portées par des associations. La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant d'accompagner la Métropole à la labellisation portée par le groupement Tribu/Kaléidoscop/Oxalis d'un montant de 200 000 € sur 3 ans (lancée en 2019) et pilotée par la direction Stratégies territoriales et politiques urbaines (STPU) émerge également à ces co-financements.

III - Participation de la Métropole

Pour ce faire, il est proposé qu'une subvention soit attribuée à l'association ECS pour une durée de 3 ans maximum : novembre 2020 - novembre 2023 pour un montant total maximum de 120 000 €. Cette subvention serait répartie sur les 3 années à hauteur de 40 000 € maximum annuel.

Le montant de la subvention de 40 000 € serait versé chaque année après la décision de la Commission permanente et s'appuierait sur la production d'un bilan annuel par l'association et la vérification de l'atteinte des objectifs de l'action détaillés dans le cahier des chargés annexé à la présente convention ;

La Métropole sollicitera pour ces dépenses les co-financements de l'ANRU et la Banque des Territoires prévus dans la maquette financière de la convention NPNRU Arsenal/Carnot-Parmentier à hauteur respectivement de 54 000 € et 6 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DÉCIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 € au profit de l'association ECS dans le cadre de l'animation de 2 espaces de préfiguration jardin partagé pédagogique et pépinière urbaine dans l'EcoQuartier Carnot-Parmentier pour la période de novembre 2020 à novembre 2023,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association ECS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention et tous actes y afférents,

b) - solliciter les co-financements de l'ANRU et de la Banque des Territoires à hauteur respectivement de 54 000 € et 6 000 €.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 120 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 65 - opération n° OP17O4921.

4° - La recette correspondante sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 13.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 novembre 2020.

.